

La cytopathologie thyroïdienne en 2022 Paris 27 & 28 Janvier 2022

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Le point sur les classifications en pathologie thyroïdienne : OMS 2017, Bethesda 2017, classifications échographiques (EU-TIRADS), recommandations américaines (ATA 2015).
- Cytoponction : indications et méthodes.
- Sémiologie de la cytologie thyroïdienne sur étalement et en milieu liquide (Hologic).
- Comprendre et utiliser la Terminologie de Bethesda 2017.
- Place des techniques ancillaires : immunocytochimie, biologie moléculaire.

LES COMPÉTENCES VISÉES SONT LES SUIVANTES :

- Maîtrise de la technique de prise en charge de la ponction de thyroïde à la réception du prélèvement
- Maîtrise des critères diagnostiques des lésions bénignes et malignes de la thyroïde.
- Gestion des lésions indéterminées
- Savoir établir un compte-rendu en appliquant la terminologie de Bethesda 2017

LE PUBLIC VISÉ :

- Pathologiste ayant à prendre en charge des examens de cytopathologie thyroïdienne dans sa structure.
- S'il reste des places disponibles, cette formation pourra être ouverte à des internes phase d'approfondissement en ACP en cours de formation.

PRÉREQUIS

- Avoir un besoin de formation en cytopathologie de la thyroïde car la structure reçoit ou va recevoir ce type d'examen.
- Avoir un diplôme ACP
- Le participant peut être débutant ou confirmé dans cette pathologie
- Il est nécessaire de faire une démarche de pré-inscription auprès du secrétariat de la SFCC sur le site www.francesfcc.org.
- Une fois la pré-inscription acceptée, le candidat s'engage à régler son inscription pour être effectivement inscrit.
- Le participant s'engage à répondre à un pré et un post-test (voir plus loin) et à assister à la formation présentielle de deux jours (sauf si contraintes sanitaires particulières).

LES MOYENS PÉDAGOGIQUES TECHNIQUES SONT LES SUIVANTS :

- Une salle de cours équipée d'un ordinateur, d'un vidéoprojecteur, d'une caméra (projection de lames) et de microscopes individuels
- Des pochettes de lames illustrant cette pathologie

- Des clefs USB ou documents pdf remis aux participants
- Enseignement sous forme d'exposés et d'analyse de cas aux microscopes multitétes et individuels
- Il n'y aura pas de documents imprimés (politique AP-HP du « sans papier »)

LES MOYENS PÉDAGOGIQUES D'ENCADREMENT SONT LES SUIVANTS :

- Trois pathologistes qui coordonnent également l'organisation, spécialisées dans cette pathologie

LES MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION ET D'EN APPRÉCIER LES RÉSULTATS :

- Etablissement d'un programme diffusé sur le site de la SFCC
- Réservation de salle et choix des enseignants
- Organisation d'un pré-test non présentiel, 6 à 8 semaines avant la formation
- Organisation d'une formation pratique et théorique avec correction du pré-test
- Feuilles de présence par demi-journée présentielle
- Organisation d'un post-test non présentiel, dans les 2 semaines suivant la formation
- Correction du post-test et envoi du corrigé, au plus tard 3 semaines après la formation

LES MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Pré-test et correction
- Fiche d'évaluation remise et relevée à la fin de la journée présentielle
- Post-test et correction
- Comparaison des résultats entre le prétest et le post-test

DURÉE ET DÉROULÉ DE LA FORMATION

L'enseignement comprendra trois parties :

Un enseignement non présentiel qui inclut deux demi-journées

- Un pré-test (première partie) :

Son but est d'évaluer l'état des connaissances des participants sur le diagnostic en cytopathologie de la thyroïde avant leur formation présentielle. Pour cela nous adresser 8 compte-rendus de cytoponction thyroïdienne effectués entre le **01/09/2021** et le **10/12/2021** couvrant les 6 catégories de Bethesda. Ces comptes rendus serviront de pré-test et seront à envoyer au plus tard le **15 décembre 2021** à l'adresse ci-dessous.

Dr B. Cochand-Priollet et B. Royer
Service de Pathologie
Hôpital Cochin
27, rue du faubourg St Jacques
75679 Paris cedex 14

- Un post-test (troisième partie) :

Son but est d'évaluer l'état des connaissances des participants sur le diagnostic en cytopathologie de la thyroïde après leur formation présentielle. Pour cela, il sera envoyé par mail à chaque participant, dans la semaine suivant la formation, 6 cas anatomo-cliniques illustrés, inclus dans un fichier pdf. Cet envoi sera accompagné d'un questionnaire Word ou Google form.

Les participants s'engagent à renvoyer le questionnaire Word avec leurs réponses avant le **12/02/2022**. Une correction individuelle sera faite par les enseignantes de l'EPU accompagnée de l'envoi du corrigé sous forme de fichier pdf **avant le 18/02/2022**.

Les enseignantes communiqueront à la secrétaire de la SFCC les résultats anonymes des différents résultats du pré et du post-test pour bilan de la formation.

Un enseignement présentiel (deuxième partie)

Sur deux journées au sein du département d'ACP du Service de Pathologie, Hôpital Cochin **le jeudi 27 et le vendredi 28 janvier 2022**

Lieu :

Service de Pathologie, Hôpital Cochin, 27 rue du Faubourg St Jacques, 75679 Paris cedex 14

Accès : Métro Saint Jacques (ligne 6) ; RER B : Port Royal ; Autobus n°38, 58, 91.

Organisé par :

- Dr. Béatrix Cochand-Priollet : beatrix.cochand-priollet@aphp.fr
- Dr. Laetitia Lacoste-Collin : dr.collinfeuillants@gmail.com
- Dr. Bénédicte Royer : benedicte.royer@wanadoo.fr

Buts :

Cet EPU doit permettre de se former à la technique et à la lecture des prélèvements thyroïdiens et à intégrer les bases scientifiques de la terminologie et de la prise en charge de ces prélèvements.

Déroulement :

Il comprendra plusieurs exposés théoriques, des lectures au microscope et des séances interactives.

Support pédagogique : Clé USB avec les pdfs des présentations des enseignants, des références et articles didactiques, la liste des participants et le programme.

Frais d'inscription :

Cet enseignement est référencé dans le cadre des DATADOCK .

- Pathologiste, membre de la SFCC : 990€
- Pathologiste, non membre de la SFCC : 1190€
- Assistant hospitalo-universitaire en poste en France ou résident ou ex-AFSE, membre de la SFCC : 290€
- Assistant hospitalo-universitaire en poste en France ou résident ou ex-AFSE, non membre de la SFCC : 490€
- Interne (en fonction des places disponibles) : 50€

Nombre de places : **limité à 15**

PROGRAMME PRESENTIEL

Jeudi 27 janvier 2022

Matin

8h45 : Accueil des participants

9h15 - 10h 45 : Pré test

10h45 - 11h 45 : La Terminologie Bethesda 2017 (B Cochand-Priollet)

11h 45 - 12h 45 : La sémiologie de la cytologie thyroïdienne (B Royer)

12h 45.-.14h : déjeuner

Après-midi

14h 00 - 15h 15 : La cytologie des tumeurs malignes et suspectes de malignité (B Royer)

15h 15 - 16h 15 : La cytologie des lésions bénignes (B Royer)

16h 15 - 17h 30 : Les lésions folliculaires de signification indéterminée ou ASI (B Cochand-Priollet)

Vendredi 28 janvier 2022

Matin

8h45 : Accueil des participants

9h15 - 10h00 : Les techniques cytologiques (L Lacoste-Collin)

10h00 - 11h00 : Les néoplasmes vésiculaires/type à cellules de Hürthle (L Lacoste-Collin)

11h00 - 12h30 : Discussion de cas au microscope multitêtes et/ou analyse de cas en individuel (2 à 3 groupes selon résultats de l'enquête au moment de l'inscription)

12h 45 - 14h : déjeuner

Après-midi

14h00 - 15h30 : Discussion de cas au microscope multitêtes et/ou analyse de cas en individuel (2 à 3 groupes selon résultats de l'enquête au moment de l'inscription)

15h30 - 16h15 : Place des techniques ancillaires (B Cochand-Priollet/L Lacoste-Collin)

16h15 - 16h45 : Comment intégrer le Bethesda 2017 avec l'ATA 2015 et l'EU-Tirads 2017 (B Cochand-Priollet)

17h00 : Fin de la journée

Déjeuner : lieu précisé ultérieurement. Prix du repas compris dans l'inscription.

Les enseignants communiqueront à la secrétaire de la SFCC les feuilles d'évaluation et l'analyse des réponses sur les différentes feuilles d'évaluation.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les EPU sont exclusivement réservés aux :

- Médecins titulaires du C.E.S. ou du D.E.S. d'Anatomie et Cytologie Pathologiques,
- Assistants,
- Résidents,
- Ex-AFSE,
- Internes

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour la **pré-inscription**, remplir le formulaire en ligne sur le site internet de la SFCC www.francesfcc.org, onglet « formation », puis rubrique « modalités d'inscription »

Merci de remplir **tous les items** sur le site internet pour permettre l'envoi du formulaire.

Formulaire pathologiste

Nom* :

Prénom* :

En ce qui concerne votre profession, êtes-vous ?

Pathologiste* : Oui Non

Merci de sélectionner votre profession parmi les propositions suivantes :

Souhaitez-vous communiquer votre adresse personnelle* :

Votre adresse ne sera pas communiquée et servira uniquement à la SFCC

Oui Non

Merci d'indiquer votre adresse professionnelle :

Nom de la structure/hôpital et service*

N° de voie* :

Type et nom de la voie / lieu-dit* :

Code Postal* :

Ville* :

Pays* :

Tel mobile* :

Email* :

Afin de valider votre inscription vous devez répondre à ces dernières questions.

Renseignements indispensables à l'établissement du bilan pédagogique et financier - art. R6352-22 à R6352 - 24, modifiés par décret n°2019 - 1143 du 7 novembre 2019 - art.4

Vous êtes :

- différents choix possibles

Merci de renseigner votre N° RPPS :

Quel est votre mode de financement pour cet enseignement

- différents choix possibles

Une dernière question : Quelle est la capitale de la France?

Si votre demande remplit les conditions et s'il reste des places, vous recevrez par mail, une **confirmation d'inscription** de la secrétaire de la SFCC, Mme Nathalie Rappard (sfcc.secretariat@gmail.com).

Dans ce cas pour nous aider à élaborer le programme définitif, vous devrez impérativement :

- Nous indiquer quel type de cytologie thyroïdienne vous souhaiteriez voir aborder préférentiellement :
- Par étalement
- En milieu liquide
- Par étalement et en milieu liquide
- Envoyer votre réponse à beatrice.cochand-priollet@aphp.fr

Si votre demande remplit les conditions et qu'il ne reste plus de places, vous serez mis sur liste d'attente. Les demandes concernant les internes ACP seront mises en liste d'attente ; en fonction des places restantes les internes seront avisés au plus tard 15 jours avant la formation que leur pré-inscription est confirmée.

Toute inscription sera considérée comme ferme et définitive à réception du **règlement des frais d'inscription**, préférentiellement par virement ou carte bancaire (modalités disponibles sur le site francesfcc.org).

En cas d'inscription dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue, un chèque de caution libellé à l'ordre de la S.F.C.C (Société Française de Cytologie Clinique) est à adresser au siège de la SFCC, 8 rue de Rochechouart, Boite 34, 75009 Paris

Si le financement de la formation passe par une Convention de formation :

A la réception de l'inscription, le Prestataire fera parvenir une convention de formation simplifiée précisant les conditions financières

La priorité est donnée aux demandes d'inscription accompagnées du règlement, dans l'ordre de réception (la date du paiement par virement ou carte bancaire ou le cachet de la poste faisant foi). Le chèque de caution n'est pas encaissé tant que la formation présentielle n'a pas eu lieu.

A la fin de l'EPU, un reçu ainsi qu'une feuille d'évaluation vous seront délivrés.

Envoi des attestations de présence à réception du post-test

L'absence de règlement 30 jours avant la date de l'EPU, entraînera l'annulation de l'inscription sans autre préavis. La place sera proposée à un autre candidat inscrit sur la liste d'attente. Toute défection enregistrée : entre 60 et 30 jours avant la date de l'EPU entraînera automatiquement la retenue de 30 % sur le montant de l'inscription ; Moins de 30 jours avant la date de l'EPU, entraînera automatiquement la retenue de 60 % sur le montant de l'inscription. Les internes ne sont pas concernés par ces délais de règlement.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Les personnes qui souhaiteraient bénéficier de la Formation Professionnelle Continue, sont priées de demander une convention de formation au secrétariat de la SFCC que vous pouvez contacter via l'adresse sur le site contact@francesfcc.org ou via l'adresse du secrétariat sfcc.secretariat@gmail.com

Les inscriptions répondent aux mêmes règles qu'évoquées ci-dessus. Un accord écrit de la formation est demandé.